

Protection juridique des majeurs : personnels rattachés aux mandataires judiciaires à la protection des majeurs

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection juridique des majeurs a posé comme une obligation la professionnalisation des mandataires judiciaires à la protection des majeurs avec des incidences sur les personnels rattachés à cette profession.

Objectifs

- Actualiser ses connaissances quant aux modifications apportées par la réforme de la protection juridique des majeurs
- S'appropriier les différents documents des partenaires nécessaires à l'exercice de la mesure (MDPH, CAF, CPAM...)
- Adapter sa communication en fonction des différents acteurs intervenant dans le champ tutélaire

Contenus

- Législation de 2007 et ses principales dispositions
- La fonction de mandataire judiciaire à la protection des majeurs et contours de son intervention
- Relations de l'assistant dans une dimension partenariale
- Relations de l'assistant avec le majeur protégé

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques
- Exercices pratiques
- Rencontres avec des professionnels du champ tutélaire et des partenaires du secteur social et médico-social

Modalités d'évaluation

Des mises en situation sont proposées afin d'évaluer si les objectifs sont atteints.

Public/Pré-requis

Assistant de délégué à la protection des majeurs, secrétaire rattaché au mandataire privé et préposé d'établissement

Durée

35h (soit 5 jours)

Coût

975 € nets de taxe / Stagiaire

Intervenants

Formateurs IRTS, professionnels du champ tutélaire, partenaires professionnels du secteur

Dates et lieu

Hérouville Saint-Clair (14)
Session 2022 : 13, 14, 15, 27 et 28 juin

Contact

Chloé BEAUMONT
Tél. 02 31 54 42 54
cbeaumont@irtsnormandiecaen.fr



Individuel



Intra-institutionnel